

ANNEXE 3

Liste des pièces et des sigles pouvant être utilisés pour la transmission des marchés publics sous forme dématérialisée

A. Liste pour les pièces communes d'un marché public :

- rapport de présentation : RP ;
- délibération : DEL, décision:DC ;
- règlement de consultation : RC ;
- avis d'appel public à la concurrence : AAPC ;
- cahier des clauses administratives particulières : CCAP ;
- cahier des clauses techniques particulières : CCTP ;
- registre de dépôts des offres : RDO ;
- Lettres de consultations : LC ;
- rapport d'examen des candidatures : REC ;
- procès-verbal de la CAO d'admission des candidatures : PV CAO CANDIDAT ;
- procès-verbal de la commission ad hoc : PV CADH ;
- rapport d'analyse des offres : RAO.

B. Liste par lot :

- lettre de rejet aux candidats évincés : LR ;
- acte d'engagement : AE ;
- certificat de signature électronique : CSE ;
- bordereau des prix unitaires : BPU ;
- devis: DEV ;
- décomposition du prix global et forfaitaire : DPGF ;
- mémoire technique : MT ;
- renseignements, attestations et déclarations fournis par les candidats (articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du Code de la Commande Publique) : DÉCLARATIONS CANDIDATS (si plusieurs envois, il convient de préciser l'intitulé de chaque document) ;
- renseignements relatifs aux références, qualifications, planning, présentation de l'entreprise : DOCS CANDIDAT.

La même structure sera adoptée pour les contrats de concession (dont les délégations de service public) et les modifications (avenants).